

RAPPORT N° SEPPT 2017/140

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 13 novembre 2017

OBJET : Déclinaison opérationnelle de la délibération cadre concernant la stratégie de coopération transfrontalière

Le Conseil départemental du Nord a adopté le 12 décembre 2016 le cadre d'une nouvelle stratégie de coopération transfrontalière.

Département français disposant de la plus longue frontière avec la Belgique (350 km sans obstacle physique), le Département du Nord a aussi la particularité de bénéficier d'une frontière maritime avec la Grande-Bretagne. Depuis près de trente ans, il s'engage activement dans la coopération avec ses territoires voisins, fort de la conviction que cette spécificité frontalière est une réelle source d'opportunités pour l'attractivité de son territoire et la qualité de vie de sa population. Il affirme également par là sa position de porte d'entrée vers l'Europe du Nord, avec laquelle il partage de fortes densités humaines, des modes de vie et une culture issues d'une histoire commune.

Aujourd'hui, cette situation de territoire-pivot entre l'Europe du Nord et l'Île de France, rendue encore plus évidente au sein de la nouvelle grande région des Hauts-de-France, renforce la conviction du Département du Nord d'inscrire son développement transfrontalier de façon pérenne. Par ailleurs, les nouveaux enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux et autres, de dimension européenne et mondiale, appellent des réponses dépassant les frontières et une coopération transfrontalière accrue.

Ainsi, même si des dizaines de milliers de résidents français et belges traversent la frontière pour travailler, consommer, faire du tourisme, se divertir ou rendre visite à leurs proches, ces échanges impliquant le Nord dans son espace transfrontalier pourraient être encore accentués, à l'image d'autres départements frontaliers français.

L'objectif de la politique de cohésion de l'Union Européenne étant de réduire les écarts de développement entre territoires, le Département du Nord, en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, a naturellement vocation à s'impliquer dans la coopération transfrontalière autour de deux ambitions :

- améliorer les conditions de vie et le bien-être des habitants des zones frontalières, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi,
- promouvoir l'attractivité et l'aménagement durable des territoires, en insistant sur le développement des territoires les plus vulnérables, urbains comme ruraux.

Dans cette optique, le Département souhaite faire évoluer sa posture et ses modes opératoires. En effet, le bilan de la politique départementale de coopération transfrontalière menée ces dernières années a certes permis d'en constater les multiples réalisations dans des domaines diversifiés, principalement au travers des différentes programmations INTERREG. Néanmoins, ces dernières ont souvent été insuffisamment appréhendées par le grand public. Aussi, la coopération transfrontalière a pu apparaître plutôt comme un mode d'intervention optionnel, volontariste et non prioritaire de l'action départementale.

Il importe désormais que le Département se saisisse de la coopération transfrontalière comme d'un outil à part entière riche de réelles plus-values, contribuant directement à la réalisation de ses priorités de développement social et territorial, et ce dans un contexte de nécessaire optimisation budgétaire.

Afin de décliner de manière opérationnelle la délibération-cadre adoptée par le Conseil départemental le 12 décembre 2016, un travail important de concertation a été mené durant l'année 2017, en interne au Département et auprès des acteurs, notamment via des rencontres bilatérales avec ses principaux partenaires institutionnels. Par ailleurs, trois rencontres territoriales réunissant plus de 200 participants ont permis aux acteurs de proposer des pistes d'actions pour renforcer la coopération transfrontalière en tant que levier de développement social et territorial.

La présente délibération, fruit de ces nombreuses concertations, expose ainsi les thématiques prioritaires de coopération transfrontalière que le Département souhaite développer. Ces perspectives d'actions ne sont pas exhaustives. Elles ont vocation à être enrichies et précisées à l'occasion de nouvelles rencontres territoriales, notamment lors d'une réunion qui présentera la nouvelle stratégie départementale, ainsi que de rencontres thématiques qu'organisera le Département, en lien étroit avec les acteurs et les deux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT).

I. AFFIRMER LE DEPARTEMENT DU NORD COMME MOTEUR DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AU SEIN D'UNE EUROPE AU SERVICE DES CITOYENS

Le Département du Nord se fixe comme objectif de mettre en œuvre une action de coopération transfrontalière pour chacun de ses grands domaines d'intervention et d'intégrer ainsi un « réflexe transfrontalier » dans ses politiques. Au-delà des programmes européens tels qu'Interreg qui permettent de se saisir des opportunités financières, le Département du Nord veut définir une coopération plus structurelle, ancrée dans son projet politique. Ainsi, les actions de coopération transfrontalière pourront prendre des formes diverses (échanges thématiques, groupes de travail, pratiques coordonnées, projets Interreg ou autres...).

Pour faciliter ce nouveau réflexe transfrontalier, le Département du Nord s'organise en interne afin de favoriser le pilotage politique et l'implication des élus et des services départementaux : présence dans les instances de gouvernance, les groupes de travail, notamment des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) et les événements transfrontaliers partenariaux, information globale en interne sur la coopération transfrontalière, veille sur les programmes et les appels à projets européens, information partagée sur les projets dans lesquels le Département est investi, aide au montage et à la mise

en œuvre des actions de coopération, accompagnement des services dans la gestion administrative et financière, formations en néerlandais et en anglais, mise en place de correspondants au sein de l'administration et rencontres annuelles des agents concernés par des actions de coopération transfrontalière. Cette mise en œuvre impliquera à la fois les services en charge de la mobilisation de financements européens et du développement de la coopération transfrontalière. Pour informer de l'état d'avancement des actions, un dispositif d'animation et de suivi-évaluation sera mis en place et des rapports intermédiaires seront présentés à l'assemblée départementale à échéance régulière.

A. Défendre et promouvoir le projet européen

1. La coopération transfrontalière : un outil clé au profit des territoires et des habitants

Collectivité de la proximité et des solidarités, le Département est un défenseur déterminé de la politique régionale européenne de cohésion des territoires, dont les finalités, réduire les disparités sociales et territoriales, rejoignent pleinement les siennes.

En incitant à trouver des solutions conjointes ou complémentaires à des enjeux partagés de part et d'autre des frontières, la coopération transfrontalière, déclinaison de la politique de coopération territoriale européenne, permet au Département, aux côtés des acteurs territoriaux, de réaliser ses objectifs propres, tout en affirmant un positionnement stratégique au sein de l'ensemble européen.

Ses apports à la population et aux territoires sont multiples : actions innovantes dans des domaines diversifiés, pratiques plus efficaces et qualitatives, aménagements plus cohérents, densité d'équipements améliorée, créations d'emplois, attractivité renforcée, image du territoire plus ouverte et dynamique et contribution directe au marketing territorial, rénovation urbaine, revitalisation des territoires ruraux... La coopération transfrontalière permet en outre de mobiliser et d'impliquer des acteurs multiples dans le développement et l'animation de leur territoire. Elle sensibilise les habitants, appelle leur participation dans des actions locales, génère des dynamiques associatives, favorise l'ouverture culturelle et un sentiment d'appartenance plus large.

Le Département tire ainsi un intérêt majeur à coopérer avec ses territoires voisins et doit mieux le faire connaître, d'autant plus dans un contexte de fracture sociale et de défiance voire de rejet de l'idée européenne. C'est aussi la raison pour laquelle il défend le principe d'une évolution de la politique européenne de cohésion post-2020 faisant une place centrale aux thématiques liées au développement humain (emploi, santé, éducation-formation, culture...).

2. Renforcer la communication auprès des acteurs et des citoyens et capitaliser sur les apports des projets de coopération transfrontalière

Le Département et ses partenaires institutionnels sont conscients de la nécessité de renforcer la communication sur les bénéfices concrets et trop souvent méconnus de l'appui européen aux territoires et aux citoyens. Par conséquent, le Département travaillera avec ses partenaires à évaluer de façon globale les résultats des actions de coopération transfrontalière, à capitaliser les apports de celles-ci, et à les communiquer largement. Il enrichira ses supports actuels de communication et de diffusion (site web, réseaux sociaux, magazine Le Nord) et en

produira de nouveaux (vidéos...) afin de montrer les bénéfices de la coopération avec les territoires voisins pour le développement local et les citoyens. En ce sens, il s'appuiera sur les réseaux institutionnels existants pour une diffusion large, notamment via la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et l'Assemblée des Départements de France (ADF). Il favorisera les mises en synergie des initiatives de communication, contribuera et relatera celles portées par ses partenaires institutionnels en matière de coopération territoriale européenne.

B. Engager de nouvelles dynamiques institutionnelles pour mieux coopérer et mieux asseoir le territoire transfrontalier au sein de l'Europe

Le Département entend mettre en œuvre sa nouvelle stratégie dans un partenariat toujours plus étroit avec les acteurs de la coopération transfrontalière. Il veut contribuer à renforcer le dialogue interinstitutionnel à différents niveaux : avec ses partenaires historiques les Provinces de Flandre occidentale et de Hainaut, les Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT), les partenaires du versant français que sont la Région Hauts-de-France, les Départements voisins, l'Etat, la Métropole européenne de Lille et les territoires infra-départementaux frontaliers... La nouvelle configuration de ses compétences et les évolutions territoriales à venir en Belgique le conduiront à développer de nouveaux partenariats, notamment avec les régions et intercommunales belges. Par ailleurs, le Département souhaite investir de manière plus active sa frontière maritime en développant un nouveau partenariat avec la Grande-Bretagne, malgré les perspectives du Brexit.

1. Renforcer les partenariats et les échanges institutionnels avec les Provinces de Flandre occidentale et de Hainaut

Depuis près de trente ans, le Département entretient des relations privilégiées avec ses homologues belges, les Provinces de Flandre occidentale en Flandre belge et de Hainaut en Wallonie, au travers de conventions de partenariat bilatérales signées en 1989 et complétées par des conventions de coopération au début des années 2000. La présente stratégie exprime la volonté du Département de poursuivre la coopération avec la Province de Flandre occidentale et d'engager une dynamique nouvelle avec la Province de Hainaut. Les trois institutions poursuivront la tenue des assemblées transfrontalières qui réunissent leurs élus respectifs de manière bilatérale. L'organisation d'une assemblée tripartite pourrait être envisagée de manière ponctuelle.

En amont des assemblées transfrontalières, des rencontres seront initiées entre les élus et les services du Département et des Provinces. L'objectif sera d'une part d'actualiser la stratégie 2015-2020 signée entre le Département et la Province de Flandre occidentale, permettant d'intégrer les évolutions de compétences intervenues depuis son adoption, et d'autre part d'élaborer une telle stratégie entre le Département et la Province de Hainaut pour les années à venir. En outre, une initiative particulière sera étudiée pour marquer ensemble, en 2019, les 30 ans de coopération entre ces institutions. Enfin, dans le cadre des négociations sur la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale post-2020, le Département et les deux Provinces pourront tendre à faire valoir une position convergente, forts de leur partenariat et de leur expérience commune des programmations antérieures.

Par ailleurs, le Département s'engage à faciliter les mises en relation entre les deux Provinces belges avec les territoires organisés (intercommunalités, communes) et les structures associatives du Nord.

2. S'appuyer sur les dynamiques institutionnelles déjà organisées au travers des GECT

Le Département s'inscrit dans un réseau d'acteurs institutionnels déjà actif de longue date en matière de coopération transfrontalière. Cette mobilisation a permis la création en 2008 et 2009 des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque - Côte d'Opale, dont le Département est membre fondateur.

Fédérant les acteurs publics concernés par la coopération transfrontalière sur leur territoire, ils organisent également les échanges avec les acteurs locaux et la population et suscitent, facilitent, portent des actions dans une dynamique de développement transfrontalier du territoire. Par leur aptitude à expérimenter des actions nouvelles, ils peuvent servir de « laboratoires » d'innovations permettant de compléter valablement les politiques publiques des différents partenaires. Les GECT sont une plateforme de dialogue politique et interinstitutionnel qui rend possibles des politiques de cohésion transfrontalière et la construction progressive d'une identité transfrontalière dans laquelle peuvent se retrouver les citoyens.

Le Département entend s'appuyer sur ces outils de gouvernance, leur capacité d'expérimentation et d'innovation pour contribuer directement à ses objectifs de développement et d'échanges transfrontaliers. Pour ce faire, il envisage de soutenir l'évolution opérationnelle des GECT et concrètement de :

- participer à leur pilotage et à l'évolution de leurs statuts et stratégies par l'implication d'élus départementaux au sein des Assemblées Générales, des Bureaux, voire au pilotage de certains groupes de travail ;
- prendre une part active à leurs réflexions et leurs actions par la présence de techniciens du Département à la fois au sein des Comités de liaison/technique et des différents groupes de travail thématiques ;
- mobiliser les élus et les services départementaux pour assister aux événements, visites et manifestations transfrontalières organisés par eux ;
- encourager les deux GECT à échanger et collaborer sur des sujets communs ;
- être facilitateur auprès de partenaires potentiels autour de projets communs transfrontaliers ;
- relayer les problématiques et les besoins des populations frontalières identifiés dans le cadre des réflexions des GECT auprès des services départementaux et des autorités compétentes pour contribuer à la recherche conjointe de solutions ;
- plus largement, contribuer à la convergence des politiques institutionnelles transfrontalières via les GECT.

Enfin, le Département encouragera les dynamiques transfrontalières dans le sud du département, notamment autour des agglomérations de Maubeuge, Valenciennes, Cambrai, Mons et Charleroi.

3. Contribuer à la convergence des politiques transfrontalières des acteurs français de l'espace transfrontalier

Les récentes réformes territoriales en France ont amené les différents échelons de collectivités à redéfinir leurs stratégies également en matière de relations européennes, d'où l'importance de rechercher une convergence et une complémentarité entre ces démarches. Le Département veillera ainsi à une bonne articulation de sa politique avec le volet transfrontalier du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France en cours d'élaboration et avec le futur Schéma de Coopération Transfrontalière (SCT) de la Métropole Européenne de Lille. Pour ce, le Département s'engage à renforcer le dialogue technique et politique avec ces institutions. Plus largement, il développera ses collaborations avec les intercommunalités du Nord, notamment dans le cadre des rencontres thématiques qu'il organisera en lien avec les acteurs et notamment les GECT, afin d'accroître la coopération entre territoires frontaliers.

Le Département tend aussi à renforcer ses collaborations avec le Département du Pas-de-Calais, avec lequel il partage un même littoral qui se prolonge en Belgique, ainsi qu'une frontière maritime avec l'Angleterre. En tant que signataire du protocole d'accord de l'Initiative des Détroits d'Europe, démarche initiée et co-pilotée par le Département du Pas-de-Calais et le Comté du Kent, le Département du Nord s'investit dans le projet PASSAGE (Interreg Europe) et participera au Comité de Détroit, instance de gouvernance politique amenée à se mettre en place. Cette volonté de développer des relations avec la Grande-Bretagne le conduira à collaborer avec la Communauté Urbaine de Dunkerque qui a développé de nombreux partenariats avec les territoires anglais frontaliers. Au-delà de ses relations tissées de longue date avec le Pas-de-Calais, le Nord sera partie prenante du groupe de travail initié par le Département des Ardennes réunissant les cinq Départements frontaliers de la Belgique (Nord, Aisne, Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle).

Par ailleurs, le Département conforte ses liens avec l'Etat. Suite au rapport du groupe parlementaire franco-belge de 2007 (actualisé en 2015), le Département prend part aux différentes instances organisées par celui-ci visant à lever les obstacles à la coopération transfrontalière dans les domaines de la sécurité civile (via notamment le projet Interreg V ALARM), de l'emploi et la formation professionnelle, de l'environnement et des transports.

4. Renforcer la visibilité du Département au sein des réseaux nationaux et européens en tant qu'acteur majeur de la coopération transfrontalière

Fort de son expérience pionnière, le Département a réussi à initier début 2017 la création d'un groupe de travail « Europe et coopération transfrontalière » au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF). Il s'agit d'un lieu d'échanges avec les autres Départements frontaliers français sur leurs problématiques communes, les réponses pertinentes à apporter et les solutions innovantes à mettre en œuvre. Il a notamment permis d'exposer la coopération entre le Département du Nord et la Province de Flandre occidentale. Il constitue également un lieu de construction d'une position commune des Départements français sur l'évolution de la politique européenne de cohésion post-2020.

Par ailleurs, afin de déployer plus largement son engagement transfrontalier et de donner une visibilité à son action, le Département a décidé, à l'instar du Département du Pas-de-Calais, de la MEL et des deux GECT, d'adhérer à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), qui promeut et facilite la réalisation de projets transfrontaliers par l'Etat et les collectivités territoriales. Cette adhésion lui permet d'accéder à l'appui en ingénierie et en expertise de la MOT (notamment droit de tirage annuel pour la réalisation d'études) et à son très vaste réseau de plus de 70 collectivités et structures en Europe.

II. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AU SERVICE D'UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET D'UNE ATTRACTIVITE RENFORCEE DU NORD

A. Améliorer les conditions de vie et le bien-être des habitants de la zone frontalière

Dans la continuité de plusieurs projets Interreg déjà engagés, le Département affirme la coopération transfrontalière comme un moyen pour mieux atteindre ses objectifs d'inclusion sociale de ses différents publics, d'éducation, d'emploi, de promotion de la santé et d'accès aux services au bénéfice des Nordistes.

1. Enfance et jeunesse

Le Département souhaite favoriser le mieux-être et l'intégration des jeunes grâce à la coopération transfrontalière, notamment au moyen d'échanges sur les pratiques d'accompagnement social et particulièrement sur la prise en charge des situations complexes (pluri-handicap et handicap associé aux troubles du comportement). Concernant l'Aide Sociale à l'Enfance, il cherchera à améliorer l'évaluation de l'autonomie des jeunes majeurs (outils du type grille EVA GOA utilisée en Wallonie, etc.) et le suivi des enfants accompagnés en cas de déménagement en Belgique. Par ailleurs, des collaborations seront recherchées sur les thèmes de la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire, de la prévention de la délinquance, des addictions et de la prévention des phénomènes de radicalisation. Le Département souhaite également se pencher plus particulièrement sur la problématique spécifique des besoins des jeunes en milieu rural. Enfin, plus largement, il encouragera la mobilisation des dispositifs de mobilité européenne (Erasmus +), véritables outils d'intégration sociale, au profit des jeunes Nordistes dont il a la charge.

Le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ), assemblée composée de collégiens du Nord, permet à ces « conseillers juniors » de porter leurs idées et d'initier des actions aussi variées que le recyclage du papier au collège, la lutte contre le harcèlement, l'approvisionnement local dans les restaurants scolaires, les événements culturels et sportifs... Le CDJ développera des actions transfrontalières permettant de croiser les regards entre jeunes français et belges via, par exemple, des vidéos ou des expositions.

2. Education/collèges

Le Département a en charge la construction, l'entretien et le fonctionnement de 202 collèges publics. Il s'engage aussi dans l'accompagnement éducatif des collégiens au travers du Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) et de dispositifs de soutien comme l'aide à la réussite des collégiens. Plusieurs collèges nordistes sont mobilisés dans des actions de coopération transfrontalière, avec leurs homologues belges en particulier. Ces dernières contribuent à l'ouverture culturelle et à l'émergence d'une citoyenneté transfrontalière et européenne auprès des jeunes. Il importe donc que le Département soutienne ces initiatives, notamment celles portées dans le cadre des GECT, tel que le microprojet TALATA « Talent pour les langues » porté par l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Celui-ci prévoit le jumelage d'établissements scolaires développant l'apprentissage du néerlandais et du français, autour du thème du développement durable. Plus largement, le Département incitera au développement de jumelages et d'échanges entre établissements scolaires nordistes, belges et anglais. Il encouragera la mobilisation de dispositifs d'aide à la mobilité européenne au profit des collégiens, au travers de ses partenariats avec les principaux des collèges et l'Education Nationale. Il communiquera également sur les opportunités de stages en entreprise en Belgique via le site « <https://monstagedetroisieme.lenord.fr> ». Des échanges pourront également être proposés dans le cadre des expériences et pratiques respectives en matière d'approvisionnement local dans les demi-pensions des collèges.

3. Insertion et emploi

L'insertion professionnelle des personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active et des demandeurs d'emploi représente une priorité majeure pour le Département du Nord. Dans ce domaine, des complémentarités évidentes peuvent être trouvées avec les partenaires belges et anglais. Des premiers échanges ont d'ores et déjà permis la présentation mutuelle des plateformes de l'emploi et de l'insertion professionnelle du Département du Nord et du dispositif Individuelle Beroepsopleiding (IBO) du Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB), partenaire flamand de Pôle Emploi. Ce dispositif côté français s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique de cohésion et sa mise en place est fortement soutenue par les fonds européens.

Le Département s'attachera ainsi à développer l'employabilité des personnes en insertion par la mise en relation de ses plateformes de l'emploi et de l'insertion professionnelle, et des acteurs nordistes concernés, avec leurs partenaires frontaliers. Il apportera son soutien aux initiatives de coopération transfrontalière impliquant des structures d'insertion professionnelle, notamment visant l'apprentissage du néerlandais et le développement de stages de l'autre côté de la frontière au profit des demandeurs d'emploi nordistes.

4. Promotion de la santé

La situation sanitaire dans le Nord présente des similitudes avec le Hainaut belge, en particulier une forte dominance de problèmes de santé chroniques (maladies cardiovasculaires et cancers), liés à la fréquence de comportements à risque et de situations sociales fragiles. La collaboration de longue date entre le Département du Nord et la Province de Hainaut, menée dans le cadre de leur convention de partenariat ainsi qu'au travers de projets

Interreg, a conduit au projet AD-In (Alimentation Durable Inclusive). Celui-ci vise à rendre l'alimentation durable accessible aux personnes les plus vulnérables et en perte d'autonomie alimentaire. Il se propose d'apporter une réponse globale à cette problématique, impliquant une transition du système agro-alimentaire et la réduction des inégalités sociales et de santé. D'autres projets pourraient être renoués avec la Flandre.

Par ailleurs, le Département et ses partenaires partagent l'objectif de promouvoir les compétences sociales, cognitives et émotionnelles chez les plus jeunes dans une perspective d'intervention précoce. Une collaboration déjà engagée avec le Hainaut belge dans ce sens doit pouvoir être poursuivie et éventuellement étendue à d'autres partenaires. De plus, les échanges et conventions d'usages réciproques entre les services de Protection Maternelle et Infantile et leurs homologues belges pourraient être envisagés en fonction des besoins sociaux repérés. Enfin, il semble opportun d'aborder dans une optique transfrontalière les questions de santé mentale, en particulier chez les personnes en situation de grande précarité (liens avec dispositifs de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France).

5. Personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le Département du Nord met en œuvre, sur la période 2016-2019, des actions de coopération transfrontalière aux côtés de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et de la région wallonne dans le cadre du projet Interreg V A-P/RESEAU-SERVICE (Aidants-Proches Réseau et Services), en direction des aidants proches de personnes âgées en perte d'autonomie. Ces coopérations entre professionnels et intervenants à domicile des deux côtés de la frontière visent à renforcer les dispositifs dans l'accompagnement de ces aidants (plateformes de répit...) et la complémentarité des modes organisationnels institutionnels et territoriaux (réseau franco-belge spécialisé...). Elles permettent également de soutenir des pratiques innovantes contribuant à améliorer la vie et la santé de ces aidants. Une évaluation aidera à définir les perspectives d'évolution de ce projet.

6. Accès aux services au public

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) copiloté avec l'Etat qui sera présenté au Conseil départemental le 18 décembre 2017, est identifiée la nécessité d'une meilleure connaissance des services de part et d'autre de la frontière avec la Belgique. Aussi, une analyse du maillage en services au public existants dans la zone frontalière franco-belge pourra être conduite - en particulier sur l'offre de santé -, en lien notamment avec le projet Interreg Partons 2.0. Afin de diffuser cette information vers le grand public, il pourra être envisagé un travail particulier au sein des Maisons de Services Au Public (MSAP) frontalières.

B. Promouvoir l'attractivité et l'aménagement durable des territoires

1. Observation et analyse territoriales

Le renforcement des coopérations transfrontalières requiert de progresser de prime abord dans la connaissance des enjeux de l'espace transfrontalier, et donc dans l'observation et l'analyse des évolutions des territoires qui composent ce dernier. Le Département s'investira dans les démarches partenariales visant une observation territoriale partagée et pérenne, en particulier le long de la frontière franco-belge, notamment celles permettant de rassembler les analyses et de consolider les données pour une exploitation commune de part et d'autre de la frontière. Il est à noter que des analyses ont déjà été effectuées via les GECT, l'INSEE, les Agences de développement et d'urbanisme, le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, les Provinces de Flandre Occidentale et de Hainaut. Cette connaissance approfondie des territoires frontaliers devrait permettre à terme une meilleure prise en compte de la dimension transfrontalière dans les projets accompagnés par le Département.

2. Environnement, ruralité et agriculture

L'environnement est par nature un thème qui a appelé de nombreuses coopérations transfrontalières par le passé. Dans ce domaine, le Département pourra poursuivre son implication forte dans l'aménagement et la gestion coordonnée de sites naturels transfrontaliers (acquisitions, travaux de génie écologique, inventaires, plans de gestion, échanges de pratiques sur des modes de gestion communs, mutualisation d'achats de matériels, etc.) aux fins d'ouverture au public et/ou de préservation de corridors écologiques transfrontaliers, notamment sur les secteurs des dunes, des monts de Flandre, de l'Avesnois et du Valenciennois dans l'idée d'une Trame Verte et Bleue transfrontalière. Il s'agira aussi d'envisager de financer des programmes communs reposant sur des dynamiques internationales ou européennes (Natura 2000, RAMSAR, Unesco...) voire nationales (grands sites de France, plans nationaux d'action...) à impact départemental sur les sites sur lesquels le Département est opérateur, notamment en lien avec la lutte contre les inondations, la valorisation du patrimoine minier et rural, la préservation d'espaces authentiques et typiques de l'identité des secteurs transfrontaliers.

En outre, le Département s'inscrit dans l'action partenariale de la transition énergétique en lien avec la démarche de Troisième Révolution Industrielle - « Rev 3 » - portée par la Région Hauts-de-France. Dans cette perspective, il facilitera, notamment en partenariat avec le Centre Ressource du Développement Durable (CERRD), l'organisation d'échanges avec les partenaires belges dans le cadre de l'Observatoire du Climat des Hauts-de-France et la mise en place d'itinéraires de découverte de réalisations exemplaires en matière de transition énergétique dans la zone frontalière.

Par ailleurs, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans un Plan de Recherche et d'Innovation Départemental (P.R.I.D.) afin de développer des projets de recherche et d'innovation dans ses domaines de maîtrise d'ouvrage. Il vise à faire émerger, en partenariat et dans un esprit collaboratif, des solutions et produits innovants dans la construction, l'entretien et l'exploitation de bâtiments, d'équipements et d'infrastructures, mais aussi dans l'accompagnement de dispositifs développés au titre des solidarités humaines (personnes âgées, personnes handicapées, enfance, insertion, mobilité sociale). Certains projets

pourraient être prolongés ou initiés sur un périmètre transfrontalier, permettant d'appréhender les problématiques sous le prisme d'une culture technique, réglementaire ou opérationnelle différente et d'apporter un réel enrichissement collectif.

Enfin, en matière d'agriculture et d'alimentation, le Département du Nord est associé au projet Interreg V AD-T (Alimentation Durable Transfrontalière), lui-même lié au projet Interreg AD-In (cf. supra). Le soutien à une agriculture durable et à un approvisionnement local dans la restauration collective des établissements relevant du Département est une priorité départementale. Aussi, des échanges d'expériences de coopération transfrontalière pourraient être renforcés sur différentes thématiques (produits locaux agricoles, races locales, identité rurale) en lien avec les partenariats du Département du Nord. Ces actions de coopération pourraient être valorisées à l'occasion de manifestations agricoles, notamment le Salon International de l'Agriculture de Paris ou d'événements à créer. Des animations de territoires transfrontaliers pour la promotion de la culture rurale pourraient être développées du type "Routes thématiques".

3. Aménagement du territoire durable

L'objectif d'une meilleure cohérence territoriale est l'un des fondements de la coopération transfrontalière. C'est pourquoi, le Département du Nord et la Province de Flandre occidentale ont fait le choix d'une approche territoriale des projets transfrontaliers au travers du portefeuille de projets FLANDRIA RHEI. Celui-ci rassemble les projets Interreg V MAGETEAUX, ECOSYSTEM, VALYS, PARTONS 2.0, VEDETTE et TRANSMOBIL autour des thématiques de la gestion de l'eau, la prévention des inondations, la lutte contre les espèces invasives, l'aménagement des espaces naturels et notamment des dunes, ainsi que l'accès aux services au public et la mobilité en milieu rural.

Dans le cadre de sa nouvelle politique d'aménagement durable des territoires, le Département soutient des projets territoriaux structurants et des projets d'aménagement local dans les villages et les bourgs du Nord. Par ailleurs, le recours aux fonds européens et la définition de projets européens transfrontaliers par les territoires requièrent souvent une ingénierie spécifique dont beaucoup de communes ou intercommunalités récentes ne disposent pas forcément. Le Département, dans son rôle d'appui à ces dernières et au titre de la solidarité territoriale, pourra les accompagner techniquement par son ingénierie, au travers notamment de l'Agence d'ingénierie départementale iNord nouvellement créée.

4. Habitat- logement

Le Département du Nord promeut une politique « habitat » volontariste et innovante pour développer ses territoires, dans une logique de solidarité et d'équité territoriales en faveur de ses habitants.

Dans ce cadre, le Département cherchera à renforcer ses collaborations, particulièrement dans les domaines de la lutte contre la précarité énergétique (rénovation énergétique, accompagnement des ménages dans la gestion économe de l'énergie, en lien avec le dispositif Nord Energie Solidarité qui sera élargi à la sécurité), du logement en milieu rural et des modes de coopération avec les bailleurs sociaux et les communes (lutte contre l'habitat indigne et dangereux).

5. Infrastructures/transports/mobilité

Bien que la compétence en matière d'organisation des transports interurbains ait été transférée des Départements aux Régions, le Département du Nord souhaite continuer à favoriser la mobilité des Nordistes par d'autres moyens dans le cadre de ses compétences (aires de covoiturage, modes doux, aides financières, etc.), particulièrement en milieu rural et au titre de la solidarité territoriale. Le Département restant compétent en matière de voirie, il cherchera à renforcer la concertation avec les territoires frontaliers afin d'optimiser l'organisation de la desserte en infrastructures routières, comme cela est mis en œuvre dans le cadre du projet de contournement Nord de Maubeuge avec les autorités wallonnes.

Enfin, le projet de Canal Seine-Nord Europe revêt une importance majeure pour le développement de l'espace transfrontalier. Sa défense mobilise activement les institutions françaises et belges concernées localement auprès de leurs autorités nationales et fait l'objet de démarches concertées au sein du GECT Eurométropole. Le Département du Nord, qui s'est d'ores et déjà engagé à participer au financement de ce grand projet stratégique à hauteur de 200 M€, continuera à prendre toute sa place dans le dialogue politique tendant à concrétiser ce projet aux enjeux transfrontaliers de premier ordre.

6. Tourisme, sports de nature et activités de pleine nature

Le Département est investi de longue date dans des coopérations transfrontalières dans le domaine du tourisme, notamment sur le tourisme durable, le tourisme de mémoire et la promotion réciproque des territoires, via l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Nord (ADRT).

L'objectif est de promouvoir une véritable destination touristique transfrontalière. Dans le cadre de la plateforme régionale "New tourism", l'ADRT est impliquée dans le projet de site néerlandais. Par ailleurs, les échanges seront favorisés (partage d'expérience, actions d'immersion, etc.) et des réflexions communes pourront être organisées sur des démarches qualité entreprises par les acteurs (labels, accessibilité...).

Le vélo est un élément culturel commun au Nord de la France et à la Belgique. Cette pratique cyclotouristique en tant que sport de nature a donné lieu à plusieurs projets européens (notamment Interreg IV I3VT). Aujourd'hui, le Département étend encore ses actions avec ses partenaires belges au travers du projet Interreg V EUROCYCLO afin de promouvoir une véritable « destination vélo » transfrontalière en s'appuyant sur les EuroVelo, itinéraires cyclables de dimension européenne, ainsi que sur les réseaux à points-nœuds, destinés tant au tourisme qu'à l'usage quotidien du vélo (aménagement, offre de services globale qualifiée et professionnalisée). Plus largement, il souhaite développer encore la pratique transfrontalière des sports de nature et des activités de pleine nature et en favoriser une promotion commune à destination du grand public (sites, pratiques, aménagements, accueil, horaires...).

La randonnée a également fait l'objet de coopérations transfrontalières, notamment avec le projet Interreg IV MIRRA (Mise en Réseaux de la RAndonnée). Le Département propose de conforter la dimension transfrontalière des réseaux belges en développant de nouveaux réseaux à points-nœuds sur la frontière du côté français, et de s'inspirer des bonnes pratiques mises en œuvre en Belgique : outils d'alerte sur les dysfonctionnements (jalonnement, état des voiries...), parrainage, comptage le long des itinéraires, etc.

La coopération existe déjà en matière de gestion, de promotion et d'animation des réseaux à points-nœuds à pied et à vélo et des EuroVelo. Celles-ci nécessiteront de poursuivre le travail commun, notamment pour la réédition des cartes, la mise en place de manifestations transfrontalières et la surveillance conjointe de l'état des itinéraires.

Enfin, dans la perspective de son futur Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de randonnée (PDESI), le Département organisera des échanges entre acteurs français et belges et associera ces derniers en tant qu'experts aux groupes de travail sur des sujets d'intérêt transfrontalier de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

7. Culture

La culture constitue une thématique majeure pour développer la citoyenneté européenne et le sentiment d'appartenance de la population au territoire transfrontalier. Son importance plaide pour sa réintégration dans la programmation post-2020 de la politique européenne de cohésion, position que défend le Département du Nord dans le cadre des négociations sur l'évolution de la coopération territoriale européenne.

En effet, depuis que le Département s'est mobilisé dans la coopération transfrontalière, les deux-tiers des projets européens qu'il a initiés et/ou soutenus ont relevé du domaine culturel, en particulier sur la valorisation du patrimoine transfrontalier et la commémoration de la Grande Guerre. Toujours dans le cadre de cette dernière, le Département du Nord, en lien avec treize autres Départements français, s'est engagé avec ses homologues belges dans une démarche de reconnaissance des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il souhaite à présent plus globalement développer l'approche transfrontalière dans ses dispositifs vers différents publics (collégiens, jeunes, personnes en insertion, personnes en situation de handicap). Il encouragera également les programmations communes dans les structures culturelles de la zone frontalière, dans le cadre de conventions, et en particulier dans les territoires ruraux.

Le Département du Nord dispose de neuf équipements culturels départementaux qui, par la richesse de leurs collections - s'agissant des musées départementaux - et la qualité de leur programmation, participent au rayonnement du Nord :

- quatre Musées de France : le Musée Matisse au Cateau-Cambrésis, le Forum Antique de Bavay, le Musverre à Sars-Poteries et le Musée de Flandre à Cassel ;
- un équipement de culture scientifique : le Forum des Sciences à Villeneuve d'Ascq ;
- deux Maisons des Illustres : la Maison Natale Charles de Gaulle à Lille et la Villa Marguerite Yourcenar à Saint-Jans-Cappel, Résidence d'auteurs ;
- les Archives départementales ;
- la Médiathèque départementale.

Depuis sa création, le Musée de Flandre à Cassel inscrit naturellement son action dans une dimension transfrontalière, bénéficiant du soutien du Gouvernement flamand dans l'organisation de ses expositions et le rayonnement du Musée. Aujourd'hui, plus de 30 % de ses visiteurs sont belges. L'année 2019 sera consacrée à célébrer le peintre Brueghel et

plusieurs maîtres flamands. A cette occasion, le Musée accueillera l'une de ses plus grandes expositions consacrées à la fête et à la kermesse en Flandre.

Afin de poursuivre et développer ces coopérations, le Département proposera, au travers du Musée Matisse, un parcours des collections d'abstraction géométrique, l'intérêt pour cette dernière étant une caractéristique partagée dans les pays d'Europe du Nord. D'autre part, il appuiera également, tels que proposés par le Forum antique de Bavay, l'engagement d'une démarche de labellisation des voies romaines au titre du « patrimoine européen » et la constitution d'un réseau transfrontalier des sites et musées d'archéologie, à partir du réseau wallon « ArchéoPass ».

Par ailleurs, la Villa Marguerite Yourcenar, centre de résidence d'auteurs depuis 20 ans, a une vocation transfrontalière naturelle de par sa localisation au cœur des monts de Flandre à la frontière avec la Belgique et sa référence à la célèbre écrivaine. En prise avec la création contemporaine, elle doit être à la source d'actions de coopérations nouvelles autour de l'écriture et de la transmission des savoirs, dans la continuité de celles menées jusqu'ici (accueil d'auteurs belges en résidence, actions en direction des scolaires frontaliers...), notamment en lien avec la Stichting (Fondation) Marguerite Yourcenar en Belgique (rencontres et balades littéraires...).

Le bassin de la Sambre, tant du côté belge que du côté français, témoigne d'un passé industriel verrier commun marqué par des sites encore en activité comme à Charleroi, Boussois ou Momignies. L'ouverture du MusVerre en 2016 à Sars-Poteries permet d'initier des relations avec le musée du verre du Bois du Cazier à Charleroi, à la fois sur le plan scientifique et artistique. La collaboration des équipes pourrait se traduire dans la réalisation d'un travail de recherche et d'édition autour de l'histoire verrière de ce territoire transfrontalier, en s'appuyant sur les institutions culturelles tout en valorisant les ressources dans une perspective de développement. Cette collaboration permettra d'engager un travail plus ambitieux autour du thème croisé Verre, Technique, Recherche et Création qui pourrait s'appuyer sur les universités et les laboratoires de recherche industriels. Une autre piste de collaboration tournerait autour de la création contemporaine en s'associant étroitement au World Craft Council (WCC) à Mons et au centre de la céramique Kéramis à la Louvière.

Par ailleurs, l'apprentissage du néerlandais, déjà largement mis en place au Musée de Flandre à Cassel, et la maîtrise de l'anglais, seront favorisés au bénéfice des équipes des autres musées départementaux dans le cadre du plan de formation interne au Département.

En outre, de nombreuses coopérations existent depuis longtemps entre les musées départementaux et leurs homologues en Belgique. Le Département souhaite organiser une journée d'échanges sur les équipements culturels et touristiques des Flandres franco-belges d'une part, et du grand Hainaut d'autre part (actions et pratiques innovantes, mutualisations et projets communs possibles, etc.). La réalisation d'une carte des équipements culturels et touristiques du territoire des Flandres et du Grand Hainaut pourrait notamment faire l'objet d'une réflexion à cette occasion.

Dans un autre domaine de la compétence culturelle du Département, les Archives départementales pourront être amenées à développer, sur la base de relations existantes avec les Archives de l'Etat belge, des axes de travail avec les services d'archives publics en Belgique. Ces collaborations viseraient à faciliter l'accès du public, de part et d'autre de la frontière, aux archives relatives à l'histoire commune des territoires et de leurs habitants.

Enfin, le Département est responsable de la lecture publique dans le Nord. Dans ce domaine, il pourrait être envisagé de développer des actions en partenariat entre les réseaux de médiathèques installés de part et d'autre de la frontière, afin de favoriser les échanges documentaires. Il poursuivra par ailleurs son soutien à l'expérience unique de réseau transfrontalier de bibliothèques Média'pass, porté par la Communauté de Communes du Sud Avesnois et intégrant la bibliothèque de la commune de Momignies en Wallonie. Cet accord permet l'accès de fait à cette dernière de l'offre de service de la Médiathèque départementale (prêts du fonds documentaire et d'expositions, formation-professionnalisation des personnels...).

STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE

PERSPECTIVES D' ACTIONS

| Thématique | Perspectives d'action |
|--|--|
| I. AFFIRMER LE DEPARTEMENT DU NORD COMME MOTEUR DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AU SEIN D'UNE EUROPE AU SERVICE DES CITOYENS | |
| Affirmer une ambition départementale pour la coopération transfrontalière Renforcer l'organisation interne du Département pour la mettre en œuvre | Mettre en œuvre une action de coopération transfrontalière pour chacun des grands domaines d'intervention du Département du Nord Favoriser le pilotage politique, l'implication des élus et des services départementaux : <ul style="list-style-type: none">• présence dans les instances de gouvernance, groupes de travail, et les événements transfrontaliers partenariaux• information globale en interne sur la coopération transfrontalière• veille sur les programmes et les appels à projets européens• information partagée sur les projets dans lesquels le Département est investi• rencontres annuelles des agents concernés par des actions de coopération transfrontalière• aide au montage et à la mise en œuvre des actions de coopération• accompagnement des services dans la gestion administrative et financière• formations en néerlandais et en anglais• correspondants au sein de l'administration |

| | |
|---|--|
| | Mettre en place un dispositif d'animation et de suivi-évaluation des actions de coopération transfrontalière du Département |
| | Présenter des rapports intermédiaires à échéance régulière à l'assemblée départementale |
| DEFENDRE ET PROMOUVOIR LE PROJET EUROPEEN | |
| Renforcer la communication auprès des acteurs et des citoyens et capitaliser sur les apports des projets de coopération transfrontalière | Capitaliser sur les apports des projets de coopération transfrontalière, en évaluer les résultats et les communiquer largement |
| | Enrichir les supports de communication et de diffusion du Département (site web, réseaux sociaux, magazine Le Nord) et en produire de nouveaux (vidéos...) |
| | S'appuyer sur les réseaux institutionnels existants pour une diffusion large, notamment via la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et l'Assemblée des Départements de France (ADF) |
| | Favoriser les mises en synergie des initiatives de communication et contribuer et relayer celles portées par les partenaires institutionnels en matière de coopération territoriale européenne |
| ENGAGER DE NOUVELLES DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES POUR MIEUX COOPERER ET MIEUX ASSEOIR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER AU SEIN DE L'EUROPE | |
| Renforcer les partenariats et les échanges institutionnels avec les Provinces de Flandre occidentale et de Hainaut | Poursuivre la tenue des assemblées transfrontalières entre le Département du Nord et : <ul style="list-style-type: none"> • la Province de Flandre occidentale • la Province de Hainaut Envisager éventuellement une assemblée transfrontalière tripartite |
| | Actualiser la stratégie signée entre le Département et la Province de Flandre occidentale 2015-2020 au regard des nouvelles compétences et priorités respectives |

| | |
|--|---|
| | Définir une stratégie de coopération transfrontalière entre le Département du Nord et la Province de Hainaut |
| | Etudier le principe et les modalités d'une initiative pour célébrer les 30 ans de coopération entre le Département du Nord et les provinces de Flandre occidentale et de Hainaut en 2019 |
| | Tendre à définir des positions convergentes avec les Provinces de Flandre occidentale et de Hainaut dans le cadre des négociations sur l'évolution de la politique européenne de cohésion post-2020 |
| | Faciliter les mises en relation entre les deux Provinces de Flandre occidentale et de Hainaut avec les territoires organisés (intercommunalités, communes) et les structures associatives du Nord |
| S'appuyer sur les dynamiques institutionnelles déjà organisées au sein des GECT | Soutenir l'évolution institutionnelle des GECT en : <ul style="list-style-type: none"> - participant à leur pilotage et à l'évolution de leurs statuts et stratégies par l'implication d'élus départementaux au sein des Assemblées générales, des Bureaux, voire au pilotage de certains groupes de travail - prenant une part active à leurs réflexions et à leurs actions par la présence de techniciens du Département à la fois au sein des Comités de liaison /technique et des différents groupes de travail thématiques - mobilisant les élus et les services départementaux pour assister aux événements, visites et manifestations transfrontalières organisés par eux - encourageant les deux GECT à échanger et collaborer sur des sujets communs - étant facilitateur auprès de partenaires potentiels autour de projets communs transfrontaliers - relayant les problématiques et les besoins des populations frontalières identifiés dans le cadre des réflexions des GECT auprès des services départementaux et des autorités compétentes pour contribuer à la recherche conjointe de solutions - contribuant à la convergence des politiques institutionnelles transfrontalières via les GECT |
| | Encourager les dynamiques transfrontalières dans le sud du département, notamment autour des agglomérations de Maubeuge, Valenciennes, Cambrai, Mons et Charleroi |
| Contribuer à la convergence des politiques | Veiller à la bonne articulation entre la politique départementale transfrontalière et : <ul style="list-style-type: none"> - le volet transfrontalier du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France |

| | |
|--|---|
| transfrontalières des acteurs français de l'espace transfrontalier | <ul style="list-style-type: none"> - le Schéma de Coopération Transfrontalière (SCT) de la Métropole Européenne de Lille, en renforçant le dialogue technique et politique avec ces institutions |
| | <p>Développer les collaborations entre le Département et les intercommunalités du Nord dans le cadre des rencontres thématiques qu'il organisera pour renforcer la coopération entre territoires frontaliers</p> |
| | <p>S'investir dans le projet PASSAGE initié par le Pas de Calais et le Kent et participer au Comité de Détroit amené à se mettre en place</p> |
| | <p>Collaborer avec la Communauté Urbaine de Dunkerque dans la perspective de développer les relations avec la Grande-Bretagne</p> |
| | <p>Participer au groupe de travail initié par le Département des Ardennes réunissant les 5 Départements frontaliers de la Belgique</p> |
| | <p>Participer aux différentes instances initiées par l'Etat visant à lever les obstacles à la coopération transfrontalière dans les domaines de la sécurité civile, de l'emploi et la formation professionnelle, de l'environnement et des transports</p> |
| Renforcer la visibilité du Département au sein des réseaux nationaux et européens en tant qu'acteur majeur de la coopération transfrontalière | <p>Animer et développer les travaux du groupe de travail « Europe et coopération transfrontalière » initié par le Département du Nord au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF)</p> |
| | <p>Adhérer à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et solliciter son appui en expertise dans la mise en œuvre de la stratégie départementale</p> |

**II. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE AU SERVICE D'UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE DES HABITANTS
ET D'UNE ATTRACTIVITE RENFORCEE DU NORD**

AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE ET LE BIEN-ETRE DES HABITANTS DE LA ZONE FRONTALIERE

**ENFANCE -
JEUNESSE**

Echanger sur les pratiques d'accompagnement social, particulièrement la prise en charge des situations complexes (pluri-handicap et handicap associé aux troubles du comportement)

Mettre en place un outil d'évaluation de l'autonomie des jeunes majeurs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du type EVA GOA

Améliorer le suivi des enfants accompagnés par l'ASE en cas de déménagement en Belgique

Rechercher des collaborations sur les thèmes de la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaires, de la prévention de la délinquance, des addictions et de la prévention des phénomènes de radicalisation

Echanger sur la problématique spécifique des besoins des jeunes en milieu rural

Encourager la mobilisation des dispositifs d'aide à la mobilité européenne au profit des jeunes Nordistes (Erasmus +)

**EDUCATION –
COLLEGES**

Soutenir les initiatives des collèges en matière de coopération transfrontalière

Inciter au développement de jumelages et d'échanges avec les établissements scolaires belges et anglais, au travers de partenariats avec les principaux de collèges et l'Education nationale

Encourager la mobilisation de dispositifs d'aide à la mobilité européenne au profit des collégiens

Communiquer les opportunités de stages en entreprise en Belgique sur le site <https://monstagedetroisieme.lenord.fr>

| | |
|--|--|
| | Proposer des échanges autour des expériences et pratiques en matière d’approvisionnement local des demi-pensions des collègues |
| INSERTION – EMPLOI | Mettre en relation les plateformes départementales de l’emploi et de l’insertion professionnelle et les acteurs nordistes avec leurs partenaires frontaliers |
| | Soutenir les initiatives de coopération transfrontalière impliquant des structures d’insertion professionnelle, notamment visant l’apprentissage du néerlandais et le développement de stages de l’autre côté de la frontière au profit des demandeurs d’emploi nordistes |
| PROMOTION DE LA SANTE | Poursuivre la collaboration avec le Hainaut belge dans le domaine de la promotion des compétences sociales, cognitives et émotionnelles chez les plus jeunes dans une perspective d’intervention précoce ; étudier la possibilité éventuelle d’étendre cette action à d’autres partenaires |
| | Etudier les opportunités de développement de coopérations avec la Flandre sur la promotion de la santé |
| | Envisager éventuellement des échanges et conventions d’usage réciproques entre les services de Protection Maternelle et Infantile et leurs homologues belges en fonction des besoins sociaux repérés |
| | Aborder dans une optique transfrontalière les questions de santé mentale, en particulier chez les personnes en situation de grande précarité (liens avec les dispositifs de l’Agence régionale de santé Hauts-de-France) |
| PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP | Evaluer le projet AP/RESEAU-SERVICE (Aidants proches Réseau et Services) pour aider à en définir les perspectives d’évolution |
| ACCES AUX SERVICES AU PUBLIC | Analyser le maillage en services au public dans la zone frontalière franco-belge – en particulier sur la santé - en lien notamment avec le projet Interreg Partons 2.0 |
| | Envisager la diffusion de l’information transfrontalière au sein des Maisons de Services Au Public (MSAP) frontalières |

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE ET L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

| | |
|--|---|
| OBSERVATION ET ANALYSE TERRITORIALES | S'investir dans les démarches partenariales visant une observation territoriale partagée et pérenne, en particulier dans la zone frontalière franco-belge, notamment celles permettant de rassembler les analyses et de consolider les données pour une exploitation commune de part et d'autre de la frontière |
| ENVIRONNEMENT RURALITE AGRICULTURE | Poursuivre l'aménagement et la gestion coordonnées de sites naturels transfrontaliers (acquisitions, travaux de génie écologique, inventaires, plans de gestion, échanges de pratiques sur des modes de gestion communs, mutualisation d'achats de matériels, etc.) aux fins d'ouverture au public et/ou de préservation des corridors écologiques |
| | Poursuivre le développement de corridors écologiques transfrontaliers notamment sur les secteurs des dunes, des monts de Flandre, de l'Avesnois et du Valenciennois, dans l'idée d'une trame verte et bleue transfrontalière |
| | Envisager de financer des programmes communs reposant sur des dynamiques internationales ou européennes (RAMSAR, Unesco...), voire nationales (grands sites de France, plans nationaux d'action...) sur les sites sur lesquels le Département est opérateur, notamment en lien avec la lutte contre les inondations et la valorisation du patrimoine minier |
| | Faciliter l'organisation d'échanges avec les partenaires belges dans le cadre de l'Observatoire du Climat Hauts-de-France, notamment en partenariat avec le Centre de Ressources du Développement Durable (CERRD) |
| | Favoriser la mise en place d'itinéraires de découverte des réalisations exemplaires en matière de transition énergétique dans la zone frontalière |
| | Prolonger ou initier des projets sur un périmètre transfrontalier dans le cadre du Plan de Recherche et d'Innovation Départemental (PRID) |
| | Renforcer les échanges d'expériences sur les différentes thématiques suivantes, en lien avec les partenariats du Département : circuits courts, agriculture biologique, races locales, identité rurale |
| | Valoriser les actions de coopération à l'occasion de manifestations agricoles, notamment le Salon International de l'Agriculture |
| Développer des animations de territoires transfrontaliers pour la promotion de la culture rurale du type "Routes thématiques | |

| | |
|--|---|
| AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE | Poursuivre l'engagement du Département dans le portefeuille de projets Flandria Rhei |
| | Accompagner techniquement les porteurs de projets par l'ingénierie départementale, notamment au travers de l'Agence départementale d'ingénierie iNord créée par le Département |
| HABITAT-LOGEMENT | Rechercher des collaborations dans les domaines de la lutte contre la précarité énergétique (rénovation énergétique, accompagnement des ménages dans la gestion économe de l'énergie...), du logement en milieu rural et des modes de coopération avec les bailleurs sociaux et les communes (lutte contre l'habitat indigne et dangereux). |
| INFRASTRUCTURES | Soutenir le développement de la mobilité transfrontalière, en particulier en milieu rural, via l'action départementale en matière d'aménagement d'aires de co-voiturage, d'auto-partage, de modes doux, d'aides financières à la mobilité... |
| TRANSPORTS | Renforcer la concertation avec les territoires frontaliers afin d'optimiser la desserte en infrastructures routières |
| MOBILITE | Développer des actions de promotion et de défense du projet de liaison Seine-Escaut (Canal Seine-Nord Europe) en lien avec nos partenaires français et belges |
| TOURISME | Promouvoir une « destination touristique transfrontalière » |
| | Favoriser les échanges entre professionnels du tourisme (partage d'expérience, actions d'immersion...) |
| SPORTS DE NATURE | Organiser des réflexions communes sur des démarches qualité entreprises par les acteurs (labels, accessibilité...) |
| ACTIVITES DE PLEINE NATURE | Promouvoir une véritable « destination vélo » transfrontalière au travers du projet Interreg V Eurocyclo, en s'appuyant sur les EuroVelo, itinéraires cyclables de dimension européenne ainsi que sur les réseaux à points-nœuds |
| | Développer encore la pratique transfrontalière des sports de nature et des activités de pleine nature et les promouvoir de manière conjointe à destination du grand public (sites, pratiques, aménagements, accueil, horaires...) |

| | |
|----------------|--|
| | Développer de nouveaux réseaux à points-nœuds sur la frontière franco-belge et recueillir les bonnes pratiques de l'autre côté de la frontière : outils d'alerte sur les dysfonctionnements (jalonnement, état des voiries...), parrainage, comptage le long des frontières... |
| | Echanger et engager un travail partenarial régulier entre les acteurs français et belges dans le cadre de la randonnée notamment pour la réédition des cartes, la mise en place de manifestations transfrontalières et la surveillance conjointe de l'état des itinéraires |
| | Organiser des échanges entre acteurs français et belges sur les sports de nature et les activités de pleine nature dans le cadre du futur Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de randonnée (PDESI) |
| | Associer les partenaires belges en tant qu'experts aux groupes de travail de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de randonnée (CDESI) sur des sujets d'intérêt transfrontalier |
| CULTURE | Défendre la réintégration de la thématique culture dans les négociations sur la politique européenne de cohésion post-2020 |
| | Développer l'approche transfrontalière dans les dispositifs départementaux en faveur de la culture vers différents publics (collégiens, jeunes, personnes en insertion, personnes en situation de handicap) |
| | Participer, en lien avec treize autres Départements français et leurs partenaires belges, à la démarche de reconnaissance des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO |
| | Encourager les programmations communes dans les structures culturelles de la zone frontalière, dans le cadre de conventions et en particulier dans les territoires ruraux |
| | Poursuivre les actions transfrontalières du Musée de Flandre à Cassel |
| | Mettre en place un parcours des collections d'abstraction géométrique par le Musée Matisse |
| | Engager une démarche tendant à labelliser les voies romaines au titre du patrimoine européen au travers du Forum antique de Bavay |

| | |
|--|---|
| | Appuyer la constitution d'un réseau transfrontalier des sites et musées d'archéologie à partir du réseau wallon « ArchéoPass » |
| | Développer les actions transfrontalières impliquant la Villa Marguerite Yourcenar, centre de résidence d'auteurs |
| | Initier des relations entre le Musverre et le Musée du verre du Bois du Cazier à Charleroi sur les plans scientifique et artistique, en vue d'un travail de recherche et d'édition autour de l'histoire verrière, puis d'un travail sur les thèmes croisés Verre, Technique, Recherche et Création en collaboration avec les universités et les laboratoires de recherche industriels |
| | Engager une coopération entre le Musverre départemental du Nord, le WCC (World Craft Council) à Mons et Keramics à La Louvière |
| | Organiser une journée d'échanges sur les équipements culturels et touristiques des Flandres franco-belges d'une part et du Grand Hainaut d'autre part (actions et pratiques innovantes, mutualisations et projets communs possibles, réalisation d'une carte des équipements des deux côtés de la frontière) |
| | Envisager de développer, sur la base de relations existantes avec les Archives de l'Etat belge, des axes de travail avec les services d'archives publics en Belgique, visant à faciliter l'accès du public, de part et d'autre de la frontière, aux archives relatives à l'histoire commune des territoires et de leurs habitants |
| | Développer des actions de partenariat entre les réseaux de médiathèques installées de part et d'autre de la frontière, afin de favoriser les échanges documentaires |
| | Poursuivre le soutien au réseau de lecture publique transfrontalier Média'pass porté par la CC du Sud Avesnois et intégrant la bibliothèque de la commune belge de Momignies |

ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT DU NORD DANS LES PROJETS TRANSFRONTALIERS 2014-2020

| Projet | Thématique | Rôle dans le projet | Calendrier | Financement par le Département | Financement européen (FEDER) pour le Département |
|---|----------------------------|----------------------------|-------------------|---------------------------------------|---|
| FLANDRIA RHEI / Projet Pilote | Environnement/ Ruralité | Maître d'ouvrage | 2016-2021 | 249 253 € | 137 089 € Interreg France Wallonie Vlaanderen |
| FLANDRIA RHEI / Partons 2.0 | Ruralité | Maître d'ouvrage | 2016-2020 | 59 770 € | 32 873 € Interreg France Wallonie Vlaanderen |
| FLANDRIA RHEI / VEDETTE | Environnement | Maître d'ouvrage | 2017-2021 | 113 775 € | 56 887,50 € Interreg France Wallonie Vlaanderen |
| Filière AD – T Développement d'une filière (agro) alimentaire durable transfrontalière | Social | Partenaire associé | 2016-2019 | 0 € | 0 € Interreg France Wallonie Vlaanderen |
| AP - Réseau – Service Aide aux aidants | Social | Maître d'ouvrage | 2016-2019 | 175 023 € | 87 511 € Interreg France Wallonie Vlaanderen |
| AD-In Alimentation durable inclusive | Social | Maître d'ouvrage | 2016-2019 | 321 408 € | 160 704 € Interreg France Wallonie Vlaanderen |

| | | | | | |
|---|-----------------------|--------------------|-----------|-------------|--|
| LIFE + FLANDRE | Environnement | Maître d'ouvrage | 2013-2020 | 1 392 667 € | 696 333 € Life + |
| EUROCYCLO | Mobilité/ Tourisme | Maître d'ouvrage | 2017-2021 | 440 750 € | 220 375 € Interreg France Wallonie Vlaanderen |
| TICC (Transforming Integrated Care in the Community) | Social | Partenaire associé | 2017-2021 | 0 € | 0 € Interreg des 2 Mers |
| SBS (Step By Step) | Social | Partenaire associé | 2017-2021 | 0 € | 0 € Interreg des 2 Mers |
| PASSAGE (European Straits Initiative) | Développement durable | Partenaire associé | 2016-2020 | 0 € | 0 € Interreg Europe |

PROGRAMME INTERREG V – France Wallonie Vlaanderen

PROJETS TRANSFRONTALIERS DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT EST IMPLIQUE VIA LES GECT

| Projet | Thématique | GECT concerné | Chef de file | Calendrier | Financement par l'opérateur | Financement européen (FEDER) pour l'opérateur |
|------------------------------------|----------------------------|--|---|-------------------|------------------------------------|--|
| TENDANCES | Environnement/ Tourisme | GECT West-Vlaanderen / Flandre Dunkerque- Côte d'Opale Partenaire associé | Westtoer (agence pour le tourisme de la PFO) | 2016/2020 | 0 € | / |
| EMPLOI SANS FRONTIERES | Emploi et mobilité | GECT West-Vlaanderen / Flandre Dunkerque- Côte d'Opale Partenaire associé | Pôle emploi Hauts de France | 2016/2019 | 0 € | / |
| | | GECT EUROMETROPOLE Partenaire associé | | 2016/2019 | 0 € | / |
| COMPETENCES SANS FRONTIERES | Emploi et mobilité | GECT West-Vlaanderen / Flandre Dunkerque- Côte d'Opale Opérateur | POM West- Vlaanderen (Agence pour le développement économique de la PFO) | 2016/2020 | 53 505 € | 26 752.50 € |
| | | GECT EUROMETROPOLE Opérateur | | 2016/2020 | 34 384.14 € | 17 192.07 € |
| MAGETEAUX | Environnement | GECT West-Vlaanderen / Flandre Dunkerque- Côte d'Opale Opérateur | Province de Flandre Occidentale | 2016/2019 | 59 450 € | 32 697.50 € |
| TRANSMOBIL | Mobilité Ruralité | GECT West-Vlaanderen / Flandre Dunkerque- Côte d'Opale Opérateur | Province de Flandre Occidentale | 2017/2021 | | |

